



Version: 1
Remplace la version:

Date d'exécution: 17.09.2019
de:

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Tikalflex Cleaner

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Médiateur primaire, nettoyant de surface
Usages déconseillés: Autres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

Tikal Marine Systems GmbH

Werkstrasse 6
D 22844 Norderstedt

Téléphone +49 40 526 30 60 3
Télécopie: +49 40 526 30 60 5

Fournisseur

Tikal Marine Systems GmbH

Werkstrasse 6
D 22844 Norderstedt

Téléphone +49 40 526 30 60 3
Télécopie: +49 40 526 30 60 5

Contact pour informations

Tikal Marine Systems GmbH

Renseignement téléphone +49 40 526 30 60 3
Renseignement fax +49 40 526 30 60 5
E-mail (personne compétente) info@tikal-online.de
Site web <http://www.tikal-online.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tikal Marine Systems GmbH
numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Téléphone +49 40 526 30 60 3

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Regulation (EC) No 1272/2008:

Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1/1A/1B, H317; STOT SE 3, H336

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [C LP]

Pictogrammes des risques



GHS02,GHS07
Danger

Mention

d'avertissement:

Mentions de danger:

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/.?] antidéflagrant.
- P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/ savon.
- P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P304+340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.? en cas de malaise.
- P321 Traitement spécifique (voir .? sur cette étiquette).
- P333+313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P337+313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P362+364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P403+235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans disposition.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Alcool isopropylique; 3- (2-aminoéthylamino) propyltriméthoxysilane

Marquage spécial de certaines préparations:

aucune

2.3. Autres dangers

Voir les fiches de données de sécurité et/ou les consignes d'utilisation en annexe.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Solution alcoolique avec additifs

Composition/Informations sur les composants

Substance:	numéro CE:	n°CAS:	Numéro d'identification UE:	N°REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008 (CLP):
Alcool isopropylique	200-661-7	67-63-0	603-117-00-0		50 - 100 %	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336
3- (2-aminoéthylamino) propyltriméthoxysilane		1760-24-3			< 1 %	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1/1A/1B, H317; Eye Dam. 1, H318

(Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes état semi-conscient. Vertiges. Désorientation. état inconscient. Nausée. Danger Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool. extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Remarques générales

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer les personnes en lieu sûr. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Éviter la formation de poussière. Bien nettoyer les surfaces contaminées. Rincer abondamment avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Protéger contre: forte chaleur.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Substances dangereuses explosives Gaz Autres substances dangereuses explosives Solides inflammables Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau Substances fortement oxydantes Nitrate d'ammonium et composés aux nitrate d'ammonium Peroxydes organiques et matières autoréactifs Matières non combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques Matières infectieuses Matières radioactives Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

valeur limite au poste de travail

Substance:	n°CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:[ppm]	Valeur limite au poste de travail:[mg/m³]	Limitation de crête:	Remarque:

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

Substance:	n°CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:[ppm]	Valeur limite au poste de travail:[mg/m³]	Limitation de crête:	Remarque:
3- (2-aminoéthylamino) propyltriméthoxysilane	67-63-0					

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL valeur

Substance:	n°CAS:	DNEL/DMEL
Alcool isopropylique	67-63-0	salarié dermique à long terme, systémique 880 mg/kg p.c. /jour salarié par inhalation à long terme, systémique 500 mg/m³ population dermique à long terme, systémique 319 mg/kg p.c. /jour population par inhalation à long terme, systémique 89 mg/m³ population par voie orale à long terme, systémique 26 mg/kg p.c. /jour

PNEC Valeur

Substance:	n°CAS:	PNEC
Alcool isopropylique	67-63-0	Eaux, Eau douce 140,9 mg/l Eaux, Eau de mer 140,9 mg/l terre 28 xxx(mg/kg) Station d'épuration 2251 mg/l

Indications diverses

DFG Y: Il n'y a aucun risque de lésion du fœtus lors du respect de la valeur limite sur le lieu de travail (AGW) et de la valeur de limite biologique

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle:

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection individuelle

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol. appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141).

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : normes DIN/EN: EN ISO 374 Matériau approprié: Caoutchouc butyle. FKM (caoutchouc fluoré).

Protection yeux/visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection corporelle:

Protection du corps appropriée: Combinaison. Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Contrôle de l'exposition des consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Scénario d'exposition:

aucune

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	Liquide
Couleur:	clair
Odeur:	caractéristique comme
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible

Données de sécurité

	paramètre	Valeur	unité	Remarque
pH:				non applicable
Point de fusion/point de congélation:		-89	°C	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		82	°C	Aucune donnée disponible
Point éclair:		12	°C	
Taux d'évaporation:				Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz):		425	°C	Combustible.
Explosibilité:				Aucune donnée disponible
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:		2	Vol-%	Référence bibliographique Isopropanol.
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:		10	Vol-%	Référence bibliographique Isopropanol.
Pression de la vapeur:		43	hPa	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:		2		Aucune donnée disponible
Densité relative:				Aucune donnée disponible
Densité:	à °C:			Aucune donnée disponible

Soluble (g/L)	Aucune donnée disponible
dans:	
Solubilité dans l'eau (g/L):	miscible
Solubilité dans les corps gras (g/L):	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'ignition:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité:	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable avec le stockage et la manipulation correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter

forte chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données disponibles pour le mélange. Le mélange n'est pas classé comme toxique au sens du règlement (CE) n°1272/2008 [SGH] (principe du principe d'additif).

Facteur M:
Toxicité aiguë (par
voie orale):

Toxicité aiguë (dermique):
Toxicité aiguë (par
inhalation):

Toxicité aiguë

Substance:	n°CAS:	Informations toxicologiques
Alcool isopropylique	67-63-0	DL50 orale (rat) 5050 mg/kg DL50 dermal. (lapin) 12800 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. non irritant. (Additivité)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange. irritant. (Additivité)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité:

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Les symptômes suivants peuvent se manifester: état semi-conscient. Vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

aucune

Danger par aspiration:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (Additivité)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Principe d'extrapolation ' dilution.'

Écotoxicité

Substance:	n°CAS:	Écotoxicité
Alcool isopropylique	67-63-0	Toxicité aiguë sur les poissons CL50 9640 mg/l CL50 (crustacés, 48h) 1400 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée/Produit:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Liste des codes de déchets / désignations de déchets proposés par EWC / AVV

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Code des déchets produit: 18 02 05 - Chemikalien, die aus gefährlichen Stoffen bestehen oder solche enthalten

Code des déchets conditionnement: 15 01 10 - Verpackungen, die Rückstände gefährlicher Stoffe enthalten oder durch gefährliche Stoffe verunreinigt sind

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N°UN: 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.A.G.

isopropanol

Transport maritime (IMDG), Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

Isopropyl alcohol

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette de danger / Label: 3

Code de classification: / Classification Code: F1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage/ Packing Group: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR:

Polluant marin:

oui

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

catégorie de transport: 2

code de restriction en tunnel: D/E

Dispositions particulières: 274, 601, 640D

Quantité limitée (LQ): 1l

Transport maritime (IMDG)

EmS-No: F-E, S-E

Special provisions: 274 **Limited quantity (LQ):** 1I

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarque Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Informations sur le règlement (CE) n°166/2006 établissant un registre européen des rejets et transferts de polluants:

Aucune information disponible.

Règlement (CE) n°1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:

Aucune information disponible.

Règlement (CE) n°648/2004 sur les détergents

Aucune information disponible.

RÈGLEMENT (CE) N° 850/2004 [règlement POP]:

Aucune information disponible.

Règlement (UE) n°649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux:

Aucune information disponible.

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°.

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Notice explicative sur la limite d'occupation

aucune

Autres informations, restrictions et dispositions légales

aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité. -

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral):

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de stage professionnel

aucune

Restriction(s) d'utilisation recommandée(s) :

cf. chapitre 1.

Informations diverses:

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Documentation concernant les modifications:

aucune

Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

Abréviations et acronymes

aucune
